

MAIRIE

DE

CHEIX-EN-RETZ

44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 0

Date de la convocation : 25/08/2026

Date d'affichage : 25/08/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

*L'an deux mille vingt-six, le premier septembre, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Madame Mauricette HELLO, Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Jessica BRICAUD ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Madame Mauricette HELLO a été nommée secrétaire de séance.

3. Convention de répartition des charges en matière de gestion et d'entretien des routes départementales

Vu la demande du Département adressée à la commune en date du 1^{er} juillet 2026,

Vu le projet de convention de répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier, annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité pour la commune de formaliser l'entretien, la réhabilitation, la mise en conformité et le fonctionnement des dispositifs qu'elle y a installés ou fait installer sur les routes départementales, par la signature de ladite convention,

La convention de gestion et d'entretien des routes départementales liant le Département et la municipalité pour l'entretien du patrimoine départemental, est caduque.

De plus, certaines portions de route ont fait l'objet d'aménagement depuis la précédente convention.

Par ailleurs, une convention financière a été adoptée par le Département le 19 mars 2026 à l'occasion de la réalisation des travaux de requalification de la rue de la Gare et de la route du Pont Béranger.

Aussi, le Département souhaite-t-il profiter de la commission du mois d'octobre 2026 pour mettre à jour les principes d'entretien et de gestion de voiries départementales situées sur le territoire de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, avec 14 voix Pour et 1 Abstention :

- **D'Approuver** les termes de la convention de gestion et d'entretien des routes départementales sur le territoire de la commune,
- **D'Autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et annexes affairant,
- **De S'engager** à respecter les conditions d'exécution prévues dans la convention.

Secrétaire de séance,
Mauricette HELLO

Extrait Certifié Conforme
Le 01/09/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND

